

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00067 Numéro SIREN : 305 869 059 Nom ou dénomination : ELEONORE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2022 sous le numéro de dépôt 2753

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01022020	et clos le	31012021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL ELEONORE		80 RUE SAINT ROMAIN	
SIRET	3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1	76000 ROUEN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Confection, textile, habillement, cuir	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	6 293	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Associés urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Les recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom
	NIF

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
	NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CG - EXPERTISE SASU RUE MALATRE 76000 ROUEN Tél: 02 32 08 31 20			
GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 07/05/2021
			Lieu: ROUEN
			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: CHENEAU AMANDINE
Attestation de conformité fiscale (ECF)			

certifié conforme à l'original

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions				e
Moins que celles visées en (a),				f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
ADAM GUERIN MARIE HELENE ASSOCIEE 2 RUE DE L	80	2020					
76000 ROUEN							
ADAM GUERIN MARIE HELENE ASSOCIEE 2 RUE DE L	17	2020					
76000 ROUEN							
1 CHENEAU BERNARD ASSOCIE 2 RUE DE L'ECUREUIL	3	2020					
76000 ROUEN							

J DIVERS	
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
20 RUE GODOT DE MAUROY 75009 PARIS	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
SDS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Processions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

W

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 80 RUE SAINT ROMAIN 76000 ROUEN Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1 Néant ☐

				Exercice N clos le, 31 01 2021	N-1 31 01 2020
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - R	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	Acte déposé le :	
	Frais d'établissement *	CX	CQ	29 AVR. 2022	
	Frais de développement *	AF	AG	2 280	2 280
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI		
	Fonds commercial (1)	AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
	Terrains	AP	AQ	316 773	105 019
	Constructions	AR	AS	3 033	2 505
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	77 008	76 416
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV	60 815	60 815
	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE		
	Autres titres immobilisés	BF	BG		
	Prêts	BH	BI	60	60
	Autres immobilisations financières*	BJ	BK	459 969	186 221
	TOTAL (II)			273 748	283 004
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
	En cours de production de biens	BP	BQ		
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU	60 473	66 791
	Marchandises	BV	BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY		100
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	353 513	343 629
	Autres créances (3)	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	CG	60 140	70 397
	Disponibilités	CH	CI	2 299	12 954
	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	CK	476 425	493 871
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	936 394	776 876
				186 221	750 173

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60.....000.....)				DA	60 000	60 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	1 203	1 203	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	6 000	6 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	632 347	613 277	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	9 467	19 070	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	709 017	699 550	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	8 365	33 273	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	9 703	22 544	
	Dettes fiscales et sociales				DY	23 088	21 508	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	41 156	77 326	
	Ecart de conversion passif * (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	750 173	776 876	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	41 156	77 326
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

a

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	275 310	FB		FC	275 310 408 308
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG	14 184	FH		FI	14 184 10 845
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	289 494	FK		FL	289 494 419 153
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	11 248
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	77
	Autres produits (I) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	300 819 419 153
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	158 193 224 636
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 318 (12 591
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	673 602
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	79 901 93 106
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 632 5 842
	Salaires et traitements*					FY	34 174 70 603
	Charges sociales (10)					FZ	10 501 21 829
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	- dotations aux amortissements*				GA	9 256 9 256
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	369 438
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	305 017 413 721
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(4 198) 5 432
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH	4 893 4 983
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 941 11 539
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	9 941 11 539
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 941 11 539
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 635 21 954

Désignation de l'entreprise :SARL ELEONORE

Néant☐

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	66		472	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	66		472	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	290		6	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	290		6	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(224)		466	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	944		3 350	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	315 718		436 147	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	306 251		417 077	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	9 467		19 070	
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	IG	48		461	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	235			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	RC				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	77			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	2 084		2 052	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 2 084	A3				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7	A4	369		438	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
	ARRONDIS DIVERS		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	AMENDES		15		18	
			40			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
PERTE S/CHEQUE		Charges antérieures		Produits antérieurs		
ECART S/URSSAF		100				
ANNUL GREFFE		135				
				48		

W

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	2 280	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants		L9		KJ	316 773	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants		M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	3 033	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	55 673	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	21 335	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	396 814	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	60 815	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	60	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	60 875	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	459 969	ØH		ØJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN	1		CO	2		DO	3		D7	4		
	TOTAL I														
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO			LV			LW	2 280		IX	2 280		
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB	316 773		MC	316 773		
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG			MH			MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ			MK	3 033		ML	3 033		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU			MM			MN	55 673		MO	55 673		
		Matériel de transport	IV			MP			MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS			MT	21 335		MU	21 335		
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes		NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III		IY			NG			NH	396 814		NI	396 814		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			OU			M7			OW		
		Autres participations		IO			OX			OY	60 815		OZ	60 815	
		Autres titres immobilisés		I1			2B			2C			2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E			2F	60		2G	60			
TOTAL IV		I3			NJ			NK	60 875		2H	60 875			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			OK			OL	459 969		OM	459 969		

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 280	PF		PG		PH	2 280
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	97 100	PN	7 919	PO		PQ	105 019
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 226	QA	279	QB	(1)	QC	2 505
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	54 024	QE	1 057	QF	(0)	QG	55 081
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 335	QM		QN		QO	21 335
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	174 684	QV	9 255	QW	(1)	QX	183 941
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	176 964	OP	9 255	OQ	(1)	OR	186 221

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
TOTAL I																	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL II																	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO	
TOTAL IV																	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

u

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

w

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	60	UV		UW	60
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	332		332		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 567		1 567		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 240		6 240		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC	336 383		336 383		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	8 991		8 991		
	Charges constatées d'avance			VS	2 299		2 299		
	TOTAUX			VT	355 872	VU	355 812	VV	60
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		9 703		9 703					
Personnel et comptes rattachés		8C		7 752		7 752					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		10 442		10 442					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 676		4 676					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	218		218					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		8 365		8 365					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		41 156	VZ	41 156					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		8 365		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

W

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 1

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	9 467	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	40	
	Amendes et pénalités	WJ	40	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	944	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	13 800	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	13 800	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	24 251	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	4 893
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH	
		- imposées aux taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						17 958	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	6 293
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	6 293

W

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

31/01/2022:

[illegible]

W

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice

K4ter

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

7 075

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

W

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	19 070			- Autres réserves	ZD	19 070
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE	
					Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	19 070		Report à nouveau		ZG	
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	19 070
					TOTAL II			

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 :

DETAIL DES POSTES	ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		)	YQ		
		- Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
		- Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DETAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT		
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	20 549	)	XQ	20 549	20 564
		- Personnel extérieur à l'entreprise					YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	35 670	42 799
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		)	ST	23 682	29 743
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	79 901	93 106
DETAIL DES POSTES	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 375	2 358
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		)	9Z	3 257	3 484
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	5 632	5 842
TVA		- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	59 121	85 288
		- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	46 110	62 138
DIVERS		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*					OB	34 997	
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS		
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.17	%
		- Numéro de centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		
							Si oui cocher 1 Sinon 0		
RÉGIME DE GROUPE *		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
		- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE *		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			JK		Plus-values à 0 %
							JL		
							JM		Imputations
							JN		Plus-values à 0 %
							JO		
							JP		Imputations
RÉGIME DE GROUPE *		Groupe : résultat d'ensemble.		JD			JJ		Plus-values à 0 %
							JF		
RÉGIME DE GROUPE *		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

w

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRI A	plus ou moins-value nette à court terme (total alébrigue des lignes 1 à 19 de la colonne					
	CADRI B	plus ou moins-value nette à long terme (total alébrigue des lignes 1 à 19 de la colonne					
CADRI C	autres plus-values taxable à 19 %						
			(A)	(B)		(C)	

(A)

(B)

(exemption par tiers)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

W

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

w

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

W

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE			Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/02/2020	et clos le : 31/01/2021	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	2
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	289 494
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	289 494

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	11 248
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	77
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	66
TOTAL 2	OM	11 391

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	158 865
Variation négative des stocks	OQ	6 318
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	59 832
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	369
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	225 384

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	75 501
---	----	--------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	75 501
--	----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	289 494
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/02/2020
Date de cessation	HR	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

W

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 1 2 0 2 1

N° SIRET 3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ELEONORE

ADRESSE (voie) 80 RUE SAINT ROMAIN

CODE POSTAL 76000 VILLE ROUEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAM Nom patronymique GUERIN Prénom(s) MARIE HELENE

Nom marital CHENEAU % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 80

Naissance : Date 140346 N° Département 78 Commune LES MUREAUX Pays FR

Adresse : N° 2 Voie RUE DE L'ECUREUIL

Code postal 76000 Commune ROUEN Pays FR

Titre (2) MADAM Nom patronymique GUERIN Prénom(s) MARIE HELENE

Nom marital CHENEAU % de détention 17.00 Nb de parts ou actions 17

Naissance : Date 140346 N° Département 78 Commune LES MUREAUX Pays FR

Adresse : N° 2 Voie RUE DE L'ECUREUIL

Code postal 76000 Commune ROUEN Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

w

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 2 1

N° SIRET

3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ELEONORE

ADRESSE (voie)

80 RUE SAINT ROMAIN

CODE POSTAL

76000

VILLE

ROUEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

w

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL ELEONORE

Numéro SIRET du principal établissement

30586905900041

Code APE

4771Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	6 293
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	6 293
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	6 293
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	6 293

l **III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

ELEONORE
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros
Siège social : ROUEN (76000)
80, Rue Saint Romain
SIRET 305 869 059 00041

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN

Acte déposé le :

24 AVR. 2022



L' an 2021, le 27 Juin à 15 heures.

Les associés de la société **ELEONORE**, société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros, dont le siège social est à ROUEN (76000) 80, Rue Saint Romain, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite par la gérance.

Mademoiselle Victoire CHENEAU, associée cogérante, préside l'assemblée.

Madame Marie Hélène CHENEAU possèdent 80 parts en usufruit, ci... 80 parts

Dont la nue-propiété appartient à ses enfants ci-après désignés et qui

Assistent à l'assemblée, à savoir :

Madame Juliette DUGARREAU, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Amandine THIERY, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Lorraine CAULEY, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Victoire CHENEAU, à concurrence de 20 parts

Elle constate également la présence de :

Monsieur Bernard CHENEAU, possèdent 3 parts en pleine propriété 3 parts

Madame Marie Hélène CHENEAU possèdent 17 parts en pleine propriété 17 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 parts

La gérance constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Janvier 2021,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Pouvoir au porteur.

La gérance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

W

- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 Janvier 2021,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il est ensuite donné lecture des rapports de gestion et spécial de la gérance.

Personne ne demandant plus la parole, la Gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier en tant que de besoin la convocation et la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et après examen du bilan et des comptes annuels arrêtés au 31 Janvier 2021, approuve les comptes arrêtés à cette date tels qu'ils sont présentés faisant ressortir un bénéfice net comptable de 9.467 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus pur et simple, entier et définitif à la gérance pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Janvier 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé qui s'élève à 9.467 Euros au poste « autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

W

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividendes pour cette année.

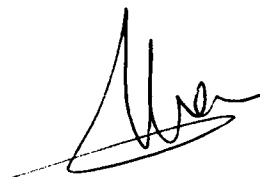
SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

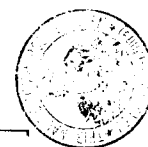
ELEONORE
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros
Siège social : ROUEN (76000)
80, Rue Saint Romain
305 869 059 RCS ROUEN
SIRET 305 869 059 00041

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE PRESENTEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2021**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN

Acte déposé le :

29 AVR. 2022



Chers Associés,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, à l'effet de vous soumettre les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 Janvier 2021.

Comme vous pouvez le constater, le chiffre d'affaires de la société pour l'exercice écoulé s'est élevé à 289.494 Euros contre 419.153 Euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 305.017 Euros contre 413.721 Euros pour l'exercice précédent.

Les principales charges d'exploitation se répartissent de la façon suivante :

	Exercice clos Le 31/01/21	Exercice clos le 31/01/20
- Autres achats et charges externes	79.901 €	93.106 €
- Impôts taxes et versement assimilés	5.632 €	5.842 €
- Salaires et traitements	34.174 €	70.603 €
- Charges sociales	10.501 €	21.829 €
- Dotations aux amortissements et Provisions	9.256 €	9.256 €
- Autres charges	369 €	438 €

Il en résulte un résultat d'exploitation négatif de -4.198 Euros contre un résultat d'exploitation de 5.432 Euros pour l'exercice précédent.

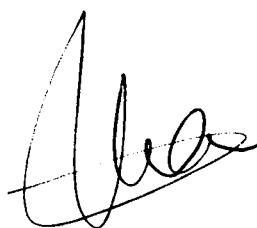
Le bilan de l'exercice clos le 31 Janvier 2021 se solde par un bénéfice net comptable de 9.467 Euros.
Nous vous proposons de l'affecter au poste « autres réserves ».

W

Nous vous informons qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos	Dividende
Le 31/01/21	0 €
Le 31/01/20	0 €
Le 31/01/19	0 €

Vous voudrez bien, en définitive, approuver les comptes que nous vous soumettons, donner quitus à la gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'U' or 'V' shape followed by several loops and a horizontal stroke at the bottom.